

# 2004 EN REVUE



**National  
Farm  
Products  
Council**



**Conseil  
national  
des produits  
agricoles**



**Partenariat...Communication...Imputabilité**

### Notre mission est :

de faire en sorte que les régimes nationaux de gestion de l'offre dans le secteur de la volaille et des oeufs et tout régime national de prélèvements pour un produit agricole fonctionnent dans le meilleur intérêt de tous les intervenants; et

de promouvoir le dynamisme des secteurs agroalimentaires dont le CNPA assume la responsabilité.

### Notre mandat est :

- de conseiller le ministre sur les questions touchant la création et le fonctionnement des offices prévus par la présente loi en vue de maintenir ou de promouvoir l'efficacité et la compétitivité du secteur agricole;
- d'examiner les activités des offices afin de s'assurer qu'elles sont conformes aux objets énoncés;
- de travailler avec les offices à améliorer l'efficacité de la commercialisation des produits agricoles offerts sur les marchés interprovincial, d'exportation et, dans le cas d'un office de promotion et de recherche, sur le marché d'importation ainsi que des activités de promotion et de recherche à leur sujet; et
- de consulter régulièrement les gouvernements de toutes les provinces et de tous les territoires ayant intérêt à la création ou à l'exercice des pouvoirs d'un ou de plusieurs offices dans le cadre de la présente loi.

### Portefeuille de l'agriculture et agroalimentaire

Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC)  
Conseil national des produits agricoles (CNPA)  
Commission canadienne du lait (CCL)  
Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA)  
Commission canadienne des grains (CCG)  
Financement agricole Canada (FAC)

Édifice Canada,  
10<sup>e</sup> étage, 344, rue Slater  
Ottawa, Ontario K1R 7Y3  
Téléphone : (613) 995-6752  
Télécopieur : (613) 995-2097  
Site Web :  
<http://www.nfpc-cnpa.gc.ca>  
Courrier électronique :  
[nfpcweb@agr.gc.ca](mailto:nfpcweb@agr.gc.ca)

© Ministre des travaux publics et  
des Services gouvernementaux  
Canada, 2005

Numéro de catalogue  
A99-2/2004  
ISBN : 0-662-68501-6

*Photo de la couverture : Martin Lipman*  
*Conception graphique : Chantal Lafontaine*

# Table des matières

Message de la présidente . . . . .	2
Le personnel et les Membres . . . . .	3
<b>Examen des affaires du Conseil</b>	
<i>Nominations au Conseil</i> . . . . .	4
<i>Réunions du Conseil</i> . . . . .	4
<i>Renouvellement des accords fédéraux-provinciaux</i> . . . . .	4
<i>Audience des plaintes et rapports connexes</i> . . . . .	6
<i>Coopération stratégique</i> . . . . .	6
Chefs d'organisme du portefeuille d'AAC . . . . .	6
ANRAA . . . . .	7
OMC . . . . .	7
<i>Groupe de travail concernant l'information sur les marchés de la volaille</i> . . . . .	8
<i>Forum sur les tendances dans les épiceries et services alimentaires</i> . . . . .	8
<i>Analyse de la conjoncture</i> . . . . .	9
<i>Mise en oeuvre de la fonction de contrôleur moderne</i> . . . . .	10
<i>Initiatives en matières de communications</i> . . . . .	10
<b>État de l'industrie</b>	
<i>L'industrie en bref</i> . . . . .	11
Salubrité alimentaire à la ferme . . . . .	11
Grippe aviaire . . . . .	11
Encéphalopathie spongiforme bovine . . . . .	12
<i>Les offices en bref</i> . . . . .	12
Office canadien de commercialisation des oeufs d'incubation des poulets à chair . . . . .	12
Office canadien de commercialisation des oeufs . . . . .	13
Office canadien de commercialisation du dindon . . . . .	13
Producteurs de poulet du Canada . . . . .	14
Office canadien de recherche, de développement des marchés et de promotion des bovins de boucherie . . . . .	15
<i>Perspectives d'avenir</i> . . . . .	16
<i>Cadre législatif</i> . . . . .	17
<i>Points de contact</i> . . . . .	18



## Message de la présidente



L'année 2004 a été à la fois intéressante et remplie de défis, et je me réjouis de vous présenter au nom du Conseil national des produits agricoles le rapport de nos activités, qui sont examinées en fonction de nos objectifs stratégiques et de nos résultats. Le Conseil est fier du rôle de chef de file qu'il a assumé relativement à la réglementation encadrant le régime de gestion de l'offre pour la volaille et les oeufs, ainsi que de sa capacité de stimuler, par l'échange d'information et par la convocation de conférences et de rencontres, une façon innovatrice de penser dans les offices dont il est responsable et dans l'ensemble de l'industrie.

Au moment d'entamer la troisième année de notre plan stratégique, je suis fière de vous signaler l'engagement et la compétence des membres et du personnel du Conseil, ainsi que leur contribution à nos activités durant l'année qui s'est écoulée. Nous avons renforcé notre partenariat avec tous les intervenants en vue de préserver le dynamisme du secteur agroalimentaire canadien. En outre, nous avons réalisé de grands progrès dans l'amélioration des communications ainsi qu'en matière d'échange global de connaissances au sein de l'industrie. Au fur et à mesure que nous mettons en place une culture de gestion moderne fondée sur les principes de transparence, de responsabilisation et d'intégrité, nous sommes déterminés à intégrer ces principes dans nos activités quotidiennes.

Au milieu de l'année, a pris fin le mandat de trois membres du Conseil - Anne Chong Hill, Sandy McCurrach et Félix Destrijker. Je tiens à souligner l'excellente contribution que ces personnes ont apportée. Nous tous, tant au sein du Conseil que dans l'ensemble de l'industrie de la volaille et des oeufs, avons bénéficié de leur compétence et de leur dévouement au travail. Durant la période qui s'est écoulée entre la fin de leur mandat respectif et la nomination de nouveaux membres à la fin de décembre, il s'est produit un accroissement de la charge de travail pour notre vice-président Ron O'Connor, ainsi que pour les membres Michel Veillette et Maurice Giguère. J'aimerais les remercier de leur solide appui et de leur entière coopération.

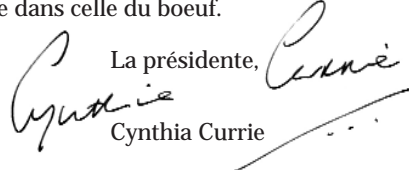
En ce qui concerne le personnel, notre équipe dirigée par notre directeur exécutif Terry Hayward a subi quelques changements cette année. Nous avons fait nos adieux à Jurgen Schiffer, agent de denrées, qui a pris sa retraite à la fin de l'année après 30 ans de service au gouvernement fédéral, dont 17 au Conseil. Nous avons également fait nos adieux à Louise Séguin, gestionnaire des Services intégrés, qui a saisi l'opportunité d'un détachement auprès du ministère de la Défense nationale. Par contre, nous avons eu le plaisir d'accueillir Christine Kwasse au poste de directrice des politiques et des programmes. Elle remplace Keith Wilkinson, qui assume au Conseil un poste de conseiller spécial avant sa retraite vers la fin de 2005. Le travail des membres du Conseil ne pourrait pas être accompli avec la même efficacité et la même efficience sans le précieux appui que nous apporte le personnel.

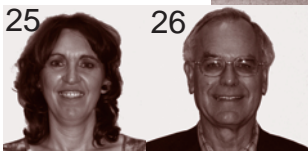
Les défis à relever font partie intégrante de toute activité organisationnelle et ils doivent être perçus comme un élément qui nous motive à atteindre un plus haut niveau de rendement. Certains des défis que nous avons relevés durant l'année échappaient à notre capacité de contrôle, par exemple la désastreuse flambée de grippe aviaire en Colombie-Britannique et la fermeture de nombreux marchés d'exportation pour notre bœuf à cause de l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB). Ces événements ont eu d'importantes incidences sur les producteurs, sur les activités des industries de la volaille et du bœuf et sur les gouvernements à tous les niveaux.

Le Conseil est appelé à régler des différends et à entendre des plaintes concernant les activités des offices de la volaille et des oeufs. Nous avons été déçus des faibles progrès réalisés vers le renouvellement des accords fédéraux-provinciaux pour les oeufs, les dindons et les oeufs d'incubation de poulets à chair par suite de différends touchant la répartition des contingents nationaux de production. Nous espérons sincèrement que les offices considéreront ce renouvellement comme prioritaire durant l'année prochaine.

Conformément à notre rôle d'organisme gouvernemental responsable de superviser l'Office canadien de recherche, de développement des marchés et de promotion des bovins de boucherie, qui regroupe les producteurs de boeuf, notre personnel a collaboré avec l'Office pour mettre en place un régime national de prélèvements sur la production intérieure. Lorsque ce régime entrera en vigueur au début de 2005, l'Office pourra s'attaquer à l'élaboration d'une méthode de perception de prélèvements sur les importations de boeuf. Ce double régime de prélèvements apportera une source de fonds qui facilitera beaucoup le financement de la promotion et de la recherche dans l'industrie canadienne du boeuf.

Au début de la nouvelle année, je crois que le Conseil dispose des atouts nécessaires pour poursuivre son rôle de chef de file et pour stimuler l'industrie à trouver des façons novatrices de mener ses activités et de régler les différends. Nous continuerons à travailler de concert avec nos collègues des gouvernements provinciaux et territoriaux, ainsi qu'avec les autres intervenants, de façon à promouvoir davantage le dynamisme et le succès dans l'industrie de la volaille et des oeufs ainsi que dans celle du boeuf.

La présidente,   
Cynthia Currie



1. Reg Milne, 2. Carole Hotte, 3. Lise Leduc, 4. Chantal Lafontaine, 5. **Roger Richard (membre)**, 6. Terry Hayward, 7. Christine Kwasse, 8. Lisette Wathier, 9. John Kirk, 10. **Cynthia Currie (présidente)**, 11. **Susan Johnson (membre)**, 12. Louise Séguin, 13. Pierre Bigras, 14. **Michel Veillette (membre)**, 15. **Juliann Blaser Lindenbach (membre)**, 16. **Ron O'Connor (vice-président)**, 17. Laura LeBoeuf, 18. David Byer, 19. **Maurice Giguère (membre)**, 20. Jurgen Schiffer, 21. Carola McWade, 22. Kevin McBain, 23. **Stewart Affleck (membre)**, 24. Keith Wilkinson.
- Encart* : 25. Patricia Lepage, 26. **Larry Campbell (membre)**



## Examen des affaires du Conseil

### Nominations au Conseil

À la fin de décembre 2004, le ministre de l'Agriculture et Agroalimentaire, Andy Mitchell, a annoncé la nomination de cinq nouveaux membres au Conseil. M. Larry Campbell, comptable agréé, est un associé du cabinet *Campbell and Company* et propriétaire exploitant d'une ferme d'élevage de bovins de boucherie à Kamloops (Colombie-Britannique). Mme Juliann Blaser Lindenbach, infirmière autorisée en urgentologie et soins ambulatoires, est associée active de l'entreprise *Robella Holsteins* à Balgonie (Saskatchewan). Mme Susan Johnson est propriétaire exploitante de la ferme d'élevage *Shoreline Stock Farm*, une entreprise d'avant-garde en croisement de bovins hybrides à Eddystone (Manitoba). M. Roger Richard est producteur autonome de légumes et de fraises à Acadieville (Nouveau-Brunswick), ainsi qu'un dirigeant de l'entreprise *Finnigan Greenhouse*. M. Stuart Affleck est producteur commercial de pommes de terre à Bedeque (Île-du-Prince-Édouard).

Le Conseil est en mesure de poursuivre l'accomplissement de ses fonctions, suite à ces nominations qui comblent les neuf postes de membres et assurent à chaque région du Canada une solide représentation.

### Réunions du Conseil

Pour accomplir le mandat que lui confie la Loi, le Conseil s'est réuni douze fois en 2004, huit fois en personne et quatre fois par téléconférence. Le secrétariat du Conseil coordonne toutes les réunions et tout le matériel destiné aux membres et aux participants. Ces réunions ont permis au Conseil d'être toujours bien informé des activités des offices, de leurs réunions, des problèmes et préoccupations associés à leurs politiques et processus de

contingentement, de leur vision stratégique respective, de leurs plans de travail et de leurs budgets. L'approbation préalable des règlements sur le contingentement et des ordonnances sur les redevances à payer, que prennent les quatre offices de la volaille et des oeufs, reste l'une des principales fonctions du Conseil.

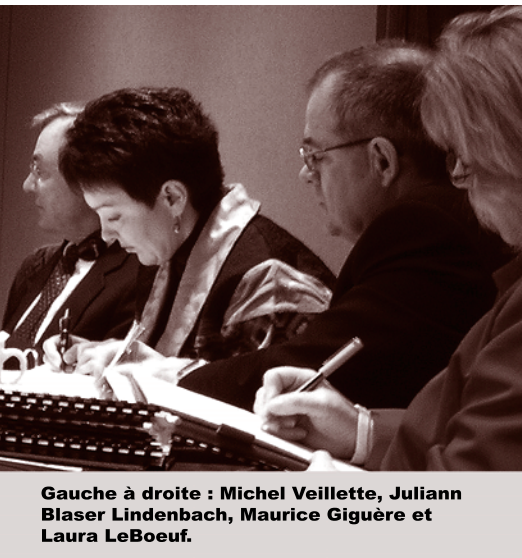
Le Conseil a aussi reçu des sessions d'information concernant les questions touchant l'ensemble de l'industrie, notamment les négociations de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), les programmes de salubrité alimentaire à la ferme et certains autres aspects relatifs aux industries de la volaille et des oeufs comme l'attribution de contingents tarifaires et les mesures

prises par l'industrie pour lutter contre la flambée de grippe aviaire en Colombie-Britannique en février 2004.

Le Conseil a reçu sur une base régulière des sessions d'information concernant la préparation d'ordonnances sur les redevances à payer, ainsi que plusieurs breffages tout au long de l'année concernant la situation dans l'industrie du boeuf. Le Conseil a aussi bénéficié d'exposés touchant le Programme canadien de stabilisation du revenu agricole (PCSRA), le Bureau du commissaire à l'éthique et la fonction de contrôleur moderne.

### Renouvellement des AFP

La nécessité de renouveler les accords fédéraux-provinciaux (AFP) dans les secteurs des oeufs, du dindon et des oeufs d'incubation de poulets à chair est demeurée l'une des grandes préoccupations du Conseil. Durant une réunion tenue en 1998, les ministres de l'Agriculture fédéral, provinciaux et territorial ont demandé aux offices canadiens de commercialisation de la volaille et des oeufs de renouveler leur accord respectif. Cette demande visait à faire en sorte que les activités de ces offices reposent sur un solide fondement juridique et que ces accords soient harmonisés aux pratiques actuelles afin de rendre le régime de gestion de l'offre plus sensible aux besoins du marché. Quelques-uns d'entre eux existent depuis plus de 30 ans et ne sont plus conformes aux pratiques actuelles des offices.



Gauche à droite : Michel Veillette, Juliann Blaser Lindenbach, Maurice Giguère et Laura LeBoeuf.

Les Producteurs de poulet du Canada (PPC) ont été le premier office canadien à signer un nouvel accord fédéral-provincial, en juin 2001. Cet accord comprend une nouvelle méthode de contingentement axée sur les besoins du marché et réintègre les signataires de la Colombie-Britannique, qui s'étaient retirés de l'AFP du poulet une décennie auparavant. Une fois le renouvellement de l'AFP des PPC accomplie, l'Office canadien de commercialisation des oeufs (OCCO), l'Office canadien de commercialisation du dindon (OCCD) et l'Office canadien de commercialisation des oeufs d'incubation des poulets à chair (OCCOIPC) ont entamé l'ébauche de leur accord respectif en utilisant une structure et une présentation similaires à celles de l'AFP des PPC.

Tout au long de l'année 2004, les progrès attendus de l'OCCO, de l'OCCD et de l'OCCOIPC en la matière ont achoppé sur des questions touchant l'attribution des contingents entre les provinces signataires.

**OCCO** - Les trois signataires de la Saskatchewan ont indiqué qu'ils ne signeront pas un AFP comprenant la nouvelle méthode de répartition des contingents proposée par l'OCCO. La Saskatchewan conteste cette méthode, alléguant qu'elle n'est pas conforme aux dispositions de la *Loi sur les offices des produits agricoles*. La Saskatchewan maintient que la nouvelle méthode ne prend pas en considération le principe de l'avantage comparé de production.

certaines critères énoncés dans le plan de commercialisation lorsqu'il a procédé à l'attribution des contingents, entravant ainsi la sensibilité aux besoins du marché et la croissance du marché en C.-B. Le Conseil a donc tenu une audience pour régler cette plainte en décembre 2004 (voir la section suivante).

**OCCOIPC** - Les progrès vers le renouvellement de l'AFP ont essentiellement cessé en 2004. La principale raison de cette situation était le rajustement apporté à la méthode d'attribution des contingents afin de tenir compte des importations. Depuis la création de l'Office en 1986, l'Alberta était traitée différemment des autres provinces membres en matière d'assignation des niveaux de production aux provinces. Cette situation découlait du fait que les importations exprimées en pourcentage de l'offre totale d'œufs d'incubation en Alberta étaient et sont encore sensiblement inférieures aux pourcentages correspondants des autres provinces membres. Dans le cadre du renouvellement de son AFP, l'Office essayait d'en arriver à un processus de contingentement plus équitable pour toutes les provinces membres. En août 2004, invoquant les dispositions de l'AFP existant, les signataires de l'Alberta ont signifié leur intention de se retirer du régime national à compter du 1er décembre 2004. Cela ne laisse à l'OCCOIPC que quatre provinces membres : la Colombie-Britannique, le Manitoba, l'Ontario et le Québec.

Le 30 août 2004, les signataires de la Saskatchewan ont déposé devant la Cour fédérale une requête d'examen judiciaire des contingents attribués par l'OCCO pour les années 2004 et 2005. Selon la Saskatchewan, l'OCCO n'a pas pris en considération les critères énoncés dans la Proclamation des oeufs mais a plutôt utilisé une formule d'attribution qui n'était pas expressément énoncée dans le plan de commercialisation. La Saskatchewan demande à la Cour d'annuler les décisions de contingentement prises par l'OCCO ainsi que d'interdire toute autre utilisation de son actuelle formule de répartition des contingents. On s'attend à ce que la Cour entende cette affaire au début de 2005.

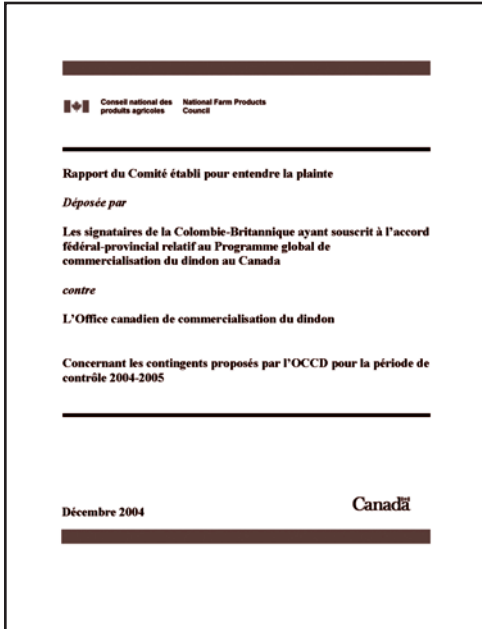
**OCCD** - Très peu de progrès a été réalisé vers le renouvellement de l'AFP du dindon en 2004, malgré les efforts consentis par les administrateurs de l'OCCD pour élaborer une politique de contingentement sensible aux futurs besoins du marché. Les signataires de la Colombie-Britannique ont déposé une plainte auprès du Conseil en décembre 2003, alléguant que l'OCCD n'avait pas pris en considération l'avantage comparé de production enchâssé dans la Loi ainsi que

Le renouvellement des accords fédéraux-provinciaux continuera d'être l'une des principales priorités du Conseil en 2005. Le Conseil travaillera de concert avec les offices, leur gouvernement provincial ou territorial respectif et les régies agroalimentaires concernées pour mener à terme ce processus.



Gauche à droite : directeur exécutif, Terry Hayward et vice-président, Ron O'Connor.

## Audience des plaintes et rapports connexes



En vertu de la *Loi sur les offices des produits agricoles*, le Conseil assume un rôle quasi-judiciaire en matière de règlement des plaintes déposées par toute partie qui se croit directement lésée par toute décision prise par un office. Ce rôle pourrait prendre la forme de facilitations et/ou d'enquête en bonne et due forme, selon ce que le Conseil juge approprié.

Au début de l'année 2004, le Conseil canadien des transformateurs d'œufs et de volailles (CCTOV) a déposé une plainte concernant le processus de contingentement utilisé par les Producteurs de poulet du Canada pour la période A-58 et concernant l'ensemble du processus de contingentement

dans le secteur du poulet. Au lieu de tenir une audience, le Conseil a convoqué une réunion entre les PPC et le CCTOV pour favoriser une discussion ouverte des problèmes soulevés par le CCTOV. La réunion a été constructive et positive. Les représentants du CCTOV et des PPC ont exprimé au Conseil leur appréciation pour la tenue de cette réunion, la décrivant comme une façon novatrice d'atteindre un consensus.

Durant l'année, le Conseil a tenu des audiences pour régler quatre plaintes distinctes. En mars 2004, il a tenu une audience pour entendre les plaintes déposées par les signataires à la fois de la Saskatchewan et de la Colombie-Britannique ayant souscrit au plan des œufs, qui contestaient le règlement sur le contingentement proposé par l'OCCO pour l'année civile 2004. Les membres du Conseil Cynthia Currie, Anne Chong Hill et Maurice Giguère ont formé le Comité des plaintes. Durant cette audience, les provinces ont réussi à s'entendre pour établir un règlement sur le contingentement intérimaire. Le rapport énonçant les constatations du Comité des plaintes a été accepté par l'ensemble du Conseil et diffusé à grande échelle.

En octobre 2004, le Comité des plaintes formé de Cynthia Currie et de Michel Veillette a entendu une plainte déposée par Volaille Giannone inc., qui contestait une pénalité imposée par les Producteurs de poulet du Canada en vertu de la Politique d'expansion du marché appliquée par cet office. Bien que les parties à cette plainte aient convenu que le redressement demandé par chacune d'elles n'était pas du ressort du Conseil, elles ont consenti à la tenue d'une audience. Le rapport du Comité a été entériné par le Conseil au complet.

Les signataires de la Colombie-Britannique ayant souscrit au plan de commercialisation du dindon ont déposé une plainte auprès du Conseil en décembre 2003 alléguant que l'Office canadien de commercialisation du dindon avait omis de maintenir un régime de contingentement sensible aux besoins du marché puisqu'il n'avait pas respecté les critères énoncés dans le

plan de commercialisation lorsqu'il a établi et attribué aux provinces ses contingents pour la période de contrôle 2004-2005. Entre-temps, plusieurs tentatives pour régler la question ont été faites par l'OCCD et par le Conseil dans son rôle de facilitateur. Malheureusement, toutes ces tentatives se sont soldées par un échec. Suite à cette plainte, le Conseil a demandé à l'OCCD de tenir une réunion spéciale de ses administrateurs pour régler les préoccupations de la Colombie-Britannique. Plusieurs réunions ont eu lieu tout au long de 2004, mais l'Office a été incapable de régler la question. La plainte a été entendue le 1er décembre 2004. Les membres du Conseil Ron O'Connor et Michel Veillette ont formé le Comité des plaintes et ont présenté leur rapport, à la suite duquel le Conseil a établi que l'Office n'avait pas réellement ou concrètement pris en considération les critères énoncés dans sa Proclamation. Par conséquent, le Conseil a refusé d'approuver au préalable le Règlement sur le contingentement proposé par l'Office pour la période de contrôle 2004-2005. Tous les rapports d'audience ainsi publiés par le Conseil sont affichés à notre site web.

## Coopération stratégique

### Chefs d'organisme du portefeuille d'AAC

Comme le Conseil fait partie du portefeuille d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC), la présidente et le personnel ont participé aux



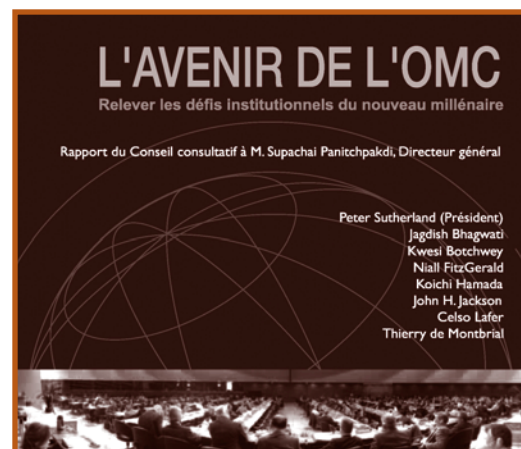
réunions et aux activités du portefeuille afin de se tenir au courant des grandes questions et de l'orientation stratégique du Ministère. Le portefeuille d'AAC comprend six organismes : Agriculture et Agroalimentaire Canada; Agence canadienne d'inspection des aliments; Société du crédit agricole Canada; Commission canadienne du grain; Commission canadienne du lait et Conseil national des produits agricoles. Chaque organisme rattaché au portefeuille a son mandat distinct, sa propre structure organisationnelle et ses relations particulières avec le ministre. Pour appuyer le ministre dans la gestion courante de son portefeuille, le gouvernement a nommé un sous-ministre ou chef d'organisme pour chacun des organismes du portefeuille.

Chaque chef d'organisme rattaché au portefeuille est nommé par décret sur la recommandation du ministre. Les responsabilités des chefs d'organisme et leur relations avec le ministre varient selon les dispositions législatives régissant l'organisme en question. Ainsi, le ministre exerce divers degrés de contrôle et de responsabilité pour chaque organisme. Néanmoins, chaque chef d'organisme relève directement du ministre et, par l'intermédiaire du ministre, rapporte au Parlement. Les chefs d'organisme rattaché au portefeuille se rencontrent plusieurs fois par année pour discuter de sujets d'intérêt mutuel et pour assister le ministre par des conseils pertinents concernant les questions relevant de leur propre organisme. Au début de 2005, les chefs d'organisme tiendront une session de réflexion pour discuter de questions d'intérêt commun.

### Association nationale des régions agricoles et agroalimentaires (ANRAA)

Le Conseil est membre de l'Association nationale des régions agricoles et agroalimentaires. L'ANRAA comprend le Conseil et onze régions agroalimentaires provinciales ou territoriale. L'ANRAA se réunit de temps à autre pour discuter de questions concernant les activités et les problèmes d'envergure nationale touchant les offices canadiens responsables de la gestion de l'offre dans le secteur de la volaille et des œufs. Ces régions agroalimentaires réglementent, selon le cas, les offices de commercialisation canadiens et provinciaux responsables de produits visés par la gestion de l'offre et autres denrées qui relèvent de leurs compétences. Le Conseil a assumé un rôle de chef de file lors des consultations menées par l'ANRAA auprès des intervenants et des

associations de l'industrie en 2004. Les principales questions ayant fait l'objet de discussions lors des réunions de l'ANRAA étaient le renouvellement des AFP et d'autres points touchant les participants de l'industrie, les offices et les gouvernements, notamment l'amélioration des communications entre toutes les parties.



### Organisation mondiale du commerce

Les négociations de l'OMC ont constitué l'une des principales préoccupations, tant au niveau du gouvernement et des offices canadiens qu'à celui des secteurs industriels, en 2004. Les négociations visent à réaliser des améliorations concrètes touchant l'accès au marché, l'élimination des subventions à l'exportation et la réduction des mesures de soutien au secteur agricole national susceptibles de fausser les échanges. En juillet 2004, les membres de l'OMC ont convenu d'adopter un cadre agricole répondant à de nombreux objectifs du Canada, notamment en ce qui touche la réduction des mesures de soutien au secteur agricole national susceptibles de fausser les échanges, l'élimination des subventions à l'exportation et l'amélioration de l'accès au marché. Bien que les producteurs canadiens de volaille et d'œufs ayant souscrit à la gestion de l'offre considèrent que cette entente



**Rencontre avec l'exécutif de l'OCDD.**



constitue une amélioration par rapport aux propositions antérieures, ils ont néanmoins exprimé leurs préoccupations concernant les défis que doit relever leur industrie concernant les futures négociations en matière de mesures de soutien au secteur agricole national, d'accès au marché et de niveau efficace des tarifs.

## Groupe de travail concernant l'information sur les marchés de la volaille (GTIMV)

Pour renforcer le dynamisme, la compétitivité et la rentabilité du secteur agricole et agroalimentaire canadien, le Conseil pilote le Groupe de travail concernant l'information sur les marchés de la volaille composé de représentants des quatre offices, deux associations de transformateurs et les départements du gouvernement. Le GTIMV se réunit sur une base régulière pour travailler à l'élaboration d'une base de données statistiques crédibles et exactes dans le secteur de la volaille et des œufs, ce qui constitue un outil essentiel pour le régime de gestion de l'offre.

En 2004, le personnel du Conseil a collaboré avec celui de la Direction générale des services à l'industrie et aux marchés, à Agriculture et Agroalimentaire Canada, pour faire avancer ce processus. Le personnel du Conseil a aussi appuyé l'Agence canadienne d'inspection des aliments en matière de saisie des données sur les exportations de viande de volaille aux États-Unis pour l'année civile 2003. À cette fin, le Conseil s'est engagé à poursuivre en 2005 l'appui qu'il apporte au Groupe en vue de mettre en place une base de données commune pour la production, les stocks en entrepôt, la consommation et le commerce. Pour cela, l'industrie et le gouvernement devront s'entendre pour déterminer les paramètres de collecte des données et le mode de diffusion.

## Forum sur les tendances dans les épiceries et services alimentaires

En mai 2004, le Conseil a franchi une importante étape vers le renforcement de la coopération axée sur les consommateurs entre les participants de l'industrie et avec les gouvernements en tenant à Ottawa son Forum sur les tendances dans le secteur des épiceries et des services alimentaires, cette activité étant offerte à tous les maillons de la chaîne d'approvisionnement en volaille et en œufs. Cette activité a réuni les chefs de file des secteurs de la volaille et des œufs, les représentants des épiceries, des services alimentaires et de la distribution alimentaire, plusieurs universitaires spécialisés en la matière et un certain nombre de fonctionnaires fédéraux et provinciaux en vue de discuter des tendances sur le marché et des incidences actuelles sur les consommateurs.







Les cinq principaux conférenciers, qui étaient Allan Gregg (président de *Strategic Counsel*), Nick Jennery (président du Conseil canadien de la distribution alimentaire), Craig Watson (vice-président de l'assurance de la qualité chez *Sysco Inc.*), Cora Tsouflidou (fondatrice, présidente et chef de la direction de Chez Cora) et David E. Bell (professeur en agriculture et commerce à la *Harvard Business School*), ont discuté de la situation actuelle dans les secteurs des épicerie et des services alimentaires. Ils ont orienté le dialogue sur les principaux changements dans l'industrie, les motifs fondamentaux du comportement des consommateurs, le concept de chaîne de valeur dans

l'industrie, ainsi que les défis à relever et les possibilités à saisir dans le secteur des épicerie et des aliments.

Lors des discussions en groupe, les participants ont donné leurs impressions concernant les points présentés par les panélistes et ont élargi leur compréhension des conditions actuelles et des perspectives d'avenir dans l'industrie agroalimentaire. Ce forum a établi un solide fondement pour une communication efficace, a brossé le contexte global de l'industrie et a fait ressortir des idées visant à renforcer le partenariat, à préciser une vision collective et à partager la prospérité.

Les participants ont exprimé une rétroaction positive concernant l'activité dans son ensemble et les exposés exceptionnels faits par les conférenciers invités. Ils ont aussi fort apprécié ce forum qui a facilité le transfert de connaissances et a contribué à promouvoir un entrepreneuriat efficace à l'échelle du pays. Le Conseil désire ardemment réunir de nouveau les chefs de file de l'industrie de la volaille et des œufs pour examiner en profondeur les résultats et les initiatives visant à promouvoir le succès et la prospérité du secteur agroalimentaire de la volaille et des œufs au Canada.

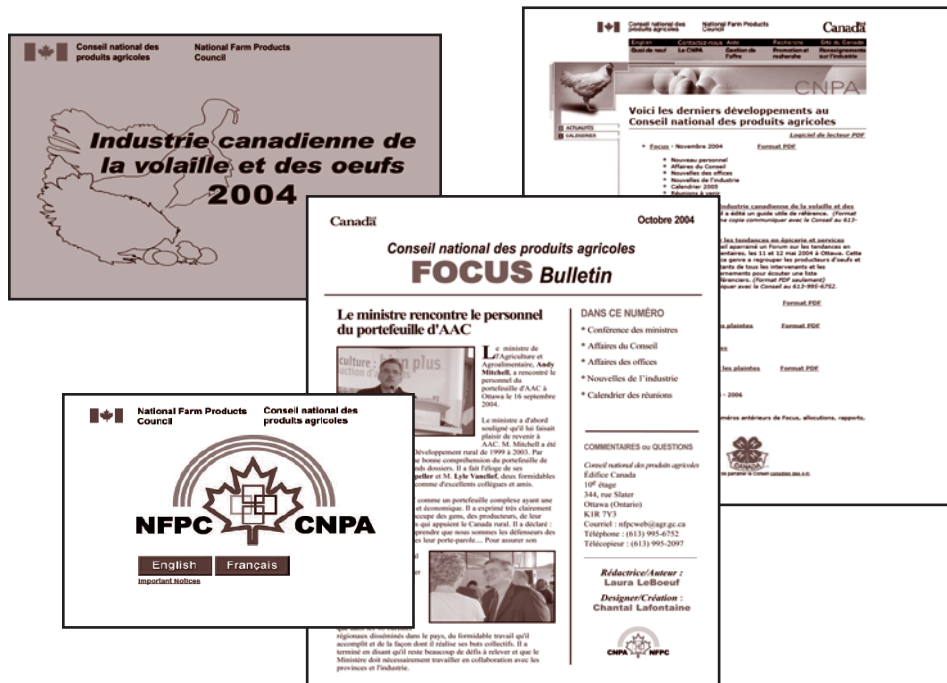
### Analyse de la conjoncture

Pour faire le suivi de l'environnement opérationnel, le Conseil a rencontré à de nombreuses reprises les offices, ainsi que les intervenants des secteurs connexes et leurs associations. Ces réunions ont permis au Conseil de rester bien informé au sujet des principales questions : tendances en matière de production et rôle croissant de la technologie;

tendances en matière de consommation sur les marchés de la volaille et des œufs; et développement et promotion du secteur des épicerie et des services alimentaires.

En 2004, le personnel du Conseil a participé à un certain nombre de forums et d'ateliers à l'échelle tant locale que mondiale afin d'accroître ses connaissances sur les tendances et les développements dans le secteur agricole et agroalimentaire. Les membres et le personnel du Conseil ont aussi assisté à toutes les assemblées annuelles des offices canadiens, aux réunions spéciales des intervenants et aux assemblées annuelles de la plupart des offices de commercialisation provinciaux. En outre, ils ont assisté à l'assemblée annuelle du Conseil canadien des transformateurs d'œufs et de volailles, de l'Association canadienne des éleveurs de bovins, du Conseil des tribunaux administratifs canadiens, du Conseil canadien des clubs 4H, de la *Royal Agricultural Winter Fair* et de la Fédération canadienne de l'agriculture. Au cours des dernières années, le Conseil a réalisé un certain nombre d'initiatives sur la scène internationale; il a notamment piloté une mission industrielle au Brésil en septembre 2003, assisté à la foire ANUGA en Allemagne en 2001 et tenu un kiosque à la foire japonaise Foodex en 2001. Cette année, le Conseil a rempli ses engagements sur la scène internationale en participant à un certain nombre d'activités. L'une d'elles était la foire SIAL tenue à Paris, qui est la plus importante exposition mondiale d'aliments et de produits connexes et qui met en contact des acheteurs et des vendeurs venant de tous les coins du monde, afin de promouvoir





élaborer les processus nécessaires pour évaluer les risques importants.

## Initiatives en matière de communications

Le Conseil a fourni d'excellents services de communication et d'information à ses associés de l'industrie et aux autres intervenants tout au long de l'année 2004. Le bulletin FOCUS a subi une cure de rajeunissement; une nouvelle section touchant les développements sur la scène internationale a été ajoutée; et un nouveau mode de diffusion électronique est maintenant offert. Le nombre de lecteurs de FOCUS a augmenté de 15 % grâce à notre mode novateur de diffusion, et nous avons reçu une rétroaction positive concernant sa conception et son contenu.

Le personnel du Conseil a continué à mettre à jour et à améliorer le site web du Conseil, afin de le rendre plus accessible, plus convivial et plus informatif pour les visiteurs. Ces derniers ont consulté principalement la page d'accueil et les pages de liens avec les gouvernements provinciaux et leurs offices de commercialisation responsables de la gestion de l'offre. De plus, nous avons répondu à de nombreux courriels demandant de l'information. Conformément aux directives du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, nous avons ajouté une nouvelle section touchant les contrats, les déplacements et les frais de représentation, ainsi que la reclassification de postes. Pour promouvoir au sein de l'industrie l'échange d'information sur les marchés, la troisième édition du guide Industrie canadienne de la volaille et des œufs a été publiée vers la fin de l'été. Ce guide de référence fort exhaustif constitue une mine de faits et de données statistiques sur l'industrie de la volaille et des œufs. Cet outil pratique est très utile à l'industrie, au monde universitaire, aux ministères et aux députés.

leurs produits novateurs et d'établir des liens commerciaux. Le Conseil a participé cette année à la SIAL afin d'observer et de déterminer si cette exposition peut servir à commercialiser sur les marchés mondiaux nos exportations de volaille et de boeuf. Les autres activités ont compris la réunion du Comité consultatif spécial en matière de gestion, qu'a mis sur pied l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA), afin de discuter de sa nouvelle vision, qui est de promouvoir la salubrité alimentaire et la prospérité du secteur rural dans les Amériques. L'IICA est un organisme spécialisé du système interaméricain, qui a pour mission d'encourager et d'appuyer les efforts de ses États membres en vue de promouvoir leur développement agricole et leur bien-être rural. En outre, le Conseil a envoyé des représentants à l'*USDA Outlook Conference* en février 2004.

## Mise en oeuvre de la fonction de contrôleur moderne

Le Conseil a franchi la première étape vers la mise en oeuvre de la fonction de contrôleur moderne (ou pratiques modernes de gestion) en 2003 lorsqu'on a effectué une évaluation de sa capacité opérationnelle. Suite à cette évaluation, divers projets ont été repérés pour améliorer le fonctionnement interne du Conseil. Le premier projet consistait à examiner et à consigner par écrit les processus opérationnels, et il était axé sur les pratiques de gestion financière du Conseil. Le deuxième projet visait à améliorer le plan stratégique du Conseil et ses processus de mesure du rendement. Conformément à son engagement de rester transparent et redevable envers les Canadiens, le Conseil rendra officiels ses processus de planification et de divulgation, utilisant à cette fin un modèle d'analyse détaillée du risque. La majeure partie de ce travail sera effectuée en 2005. Comme la gestion du risque fait partie de la fonction de contrôleur moderne, le Conseil s'est déjà engagé dans la bonne voie pour évaluer, gérer et atténuer les risques associés à ses activités. Dans le cadre de la mise en oeuvre de sa vision stratégique pour 2003-2006, le Conseil continuera à

# État de l'industrie

## L'industrie en bref

### Salubrité alimentaire à la ferme

La salubrité alimentaire est devenue une très importante préoccupation pour les gouvernements, l'industrie et les consommateurs, particulièrement suite à l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) et à la grippe aviaire qui ont touché le Canada. Le secteur agricole s'est engagé à fournir des aliments sains et à préserver la qualité des aliments au niveau de la ferme. Depuis 1991, l'ACIA applique son Programme d'amélioration de la salubrité des aliments (PASA) destiné à motiver et à préserver l'élaboration et la mise en oeuvre de pratiques et de normes conformes à l'analyse des risques et maîtrise de points critiques

(ARMPC; ou HACCP en anglais). Ce système reconnu à l'échelle internationale comprend un ensemble de sept principes fondamentaux visant à prévenir et à contrer tout éventuel risque d'insalubrité dans les établissements enregistrés au fédéral qui sont associés à la commercialisation de viandes, de produits laitiers, d'œufs de consommation, d'œufs destinés à la transformation, de couvoirs et d'autres aliments semblables.

Tous les offices canadiens continuent à travailler de concert avec les gouvernements, l'ACIA et les autres organismes pour faire en sorte que leur industrie respective fonctionne dans un environnement sain et soit en mesure de fournir des produits sains sur les marchés tant canadiens qu'internationaux. Ces offices ont mis en place des groupes de travail techniques et des comités responsables d'appliquer les programmes de

salubrité alimentaire et d'en surveiller le fonctionnement. La reconnaissance que le gouvernement accorde aux programmes de salubrité alimentaire à la ferme fondés sur le système ARMPC est cruciale pour préserver la réputation de salubrité alimentaire et de qualité dont jouissent les produits canadiens sur les marchés tant intérieurs qu'internationaux et pour ouvrir des débouchés supplémentaires à nos produits.

### La grippe aviaire

En février 2004, s'est déclarée une flambée de grippe aviaire fortement pathogène dans la Vallée du Fraser, en Colombie-Britannique. La flambée de grippe aviaire s'est propagée d'une ferme à l'autre, causant de considérables dommages à l'industrie de la volaille et des œufs. Par conséquent, l'ancien ministre de l'Agriculture et Agroalimentaire Canada, l'honorable Bob Speller, a annoncé l'abattage intégral de tous les troupeaux commerciaux de volailles et d'autres oiseaux de basse-cour dans la zone de contrôle située

dans la Vallée du Fraser, en Colombie-Britannique. La décision était fondée sur la recommandation de l'Agence canadienne d'inspection des aliments après consultation avec le gouvernement de la Colombie-Britannique et de l'industrie de la volaille. Pour localiser et éradiquer le virus, on a procédé à l'abattage intégral des troupeaux de 410 producteurs commerciaux de volaille et de 553 petits producteurs, ce qui signifiait au total 14,9 millions d'oiseaux pour les troupeaux commerciaux et 18 milliers d'oiseaux pour les petits troupeaux. Les mesures d'urgence, appliquées à tous les niveaux de gouvernement, l'industrie et les résidents de la région, ont été couronnées de succès car on a éradiqué le virus qui attaquait les oiseaux dans la région touchée. À titre de parrain et de participant, le Conseil a appuyé le Forum canadien de l'industrie de la volaille, qui a eu lieu à Abbotsford (C.-B.) les 27 et 28 octobre 2004. Le Forum avait pour but de discuter des plans visant à améliorer la lutte contre toute autre éventuelle flambée de maladie de la volaille au Canada. Selon les chiffres cités dans le compte rendu du Forum publié en décembre 2004, le coût économique de la flambée est estimé à plusieurs centaines de millions de dollars. Le thème du Forum était " La grippe aviaire...Leçons apprises et perspectives d'avenir."



L'activité a réuni plus de 180 intervenants de l'industrie venant des diverses régions du Canada. Le Conseil a félicité les offices, les gouvernements et les intervenants de l'industrie pour leur coopération dans la lutte contre la grippe aviaire en Colombie-Britannique, ce qui a permis d'approvisionner convenablement le marché de cette province et de minimiser les incidences de cette flambée sur l'ensemble de l'industrie canadienne. Le Conseil continuera le suivi de la situation en 2005.

### Encéphalopathie spongiforme bovine

L'ESB constitue un sérieux problème pour les gouvernements et pour l'industrie des bovins de boucherie depuis que sa présence au Canada a été confirmée au printemps 2003. Cette crise a fortement perturbé les exportations canadiennes de bovins et de boeuf, et elle a gravement affecté l'ensemble du secteur agricole et agroalimentaire. Pour mieux gérer cette situation, le gouvernement fédéral travaille de concert avec les gouvernements provinciaux et avec l'industrie sur le plan intérieur, et avec les États-Unis et d'autres pays sur la scène internationale.

Un certain nombre d'options précises ont fait l'objet de discussions aux niveaux fédéral et provincial en vue de rouvrir la frontière américaine, d'accroître la capacité d'abattage, de fournir des animaux compatibles avec la capacité d'abattage disponible, de protéger les revenus des producteurs et d'élargir l'accès aux marchés étrangers. Dans le cadre de son rôle de supervision de l'Office canadien de recherche, de développement des marchés et de promotion des bovins de boucherie, le Conseil continuera à faire le suivi des développements relatifs à l'ESB.



## Les offices en bref

### Office canadien de commercialisation des oeufs d'incubation de poulets à chair



L'Office a passé une année remplie de défis. Son espoir d'établir un consensus pour le renouvellement de son entente fédérale-provinciale a été balayé par l'avis de retrait qu'a signifié l'Alberta en août 2004. L'Alberta s'est retirée de l'Office à compter du 1er décembre 2004. Le principal motif de son retrait était l'incapacité de tous les membres de l'Office à s'entendre sur la part des importations que devait assumer l'Alberta et sur les incidences de cette part des importations sur son contingent provincial.

L'Office a consacré une importante part de ses énergies au Programme canadien pour la qualité des œufs d'incubation (PCQOIMD) en 2004. Durant l'année, l'Agence canadienne d'inspection des aliments a annoncé qu'elle avait terminé la première partie (programme de salubrité alimentaire) de son examen technique à l'OCCOIPC. Cet examen a pour objet de confirmer que le programme est techniquement solide et qu'il est conforme aux principes du système d'analyse des risques et maîtrise de points critiques (ARMPC). Le programme PCQOIMD est désormais prêt à être mis en oeuvre dans les installations de production d'œufs d'incubation de poulets à chair à l'échelle du pays avant qu'on procède aux autres étapes du processus de reconnaissance.



## Office canadien de commercialisation des oeufs

L'Office a entamé l'année sans règlement sur le contingentement et sans ordonnance sur les redevances à payer, à cause de deux plaintes que les signataires de la Colombie-Britannique et ceux de la Saskatchewan avaient déposées auprès du Conseil concernant le règlement sur le contingentement et l'ordonnance sur les redevances à payer de l'Office pour 2004 (voir la section " Audiance des plaintes et rapports connexes "). Suite à l'audition des plaintes, après une demande faite par l'Office et avec l'appui des plaignants, le Conseil a approuvé au préalable le 23 mars un règlement sur le contingentement et une ordonnance sur les redevances à payer intérimaires ayant tous deux comme date d'expiration le 31 juillet 2004. Durant la période au cours de laquelle l'Office ne disposait pas de règlement sur le contingentement et ni d'ordonnance sur les redevances à payer, l'Office a reçu à titre de prélèvements les contributions versées par les producteurs sur une base volontaire (25 cents la douzaine).



Avec l'arrivée de la grippe aviaire en Colombie-Britannique en février, l'Office a dû travailler activement en vue d'approvisionner convenablement le marché des œufs de consommation dans cette province. L'Office a consenti des efforts considérables pour y arriver, et il s'est acquitté très efficacement de cette tâche. Il applique actuellement un programme visant à repeupler méthodiquement les poulaillers au cours des prochains mois. Malgré ces défis, l'Office a accompli un certain nombre de réalisations en 2004. En vue de préserver la salubrité alimentaire, l'OCCO a travaillé de concert avec l'ACIA pour améliorer son programme " Propreté d'abord - Propreté toujours " qui est fondé sur les principes de l'ARMPC. L'Office s'applique à régler les aspects techniques du programme et il espère en terminer sous peu le protocole de mise en oeuvre. L'OCCO a participé activement à régler les questions touchant les négociations de l'OMC et il a assisté à un certain nombre de réunions et de conférences.

## Office canadien de commercialisation du dindon

L'Office a eu à relever un certain nombre d'exigeants défis en 2004. Comme c'était le cas pour les autres offices, l'un des principaux problèmes a été que les signataires souscrivant au plan du dindon ont été incapables d'établir un consensus sur le renouvellement de leur AFP. À la fin de 2003, le ministre de l'*Agriculture, Fisheries and Food* de la Colombie-Britannique, le *B.C. Farm Industry Review Board* et le *B.C. Turkey Producers Marketing Board* (les signataires de la C. B.) ont contesté les méthodes de contingentement utilisées par l'OCCD, alléguant que cet office avait omis de prendre en considération les critères énoncés dans le plan de commercialisation lorsqu'il a attribué les contingents en sus de la base aux provinces (voir la section " Audiance des plaintes et rapports connexes ").



En 2004, une autre plainte a été déposée devant le Conseil par la société Leth Farms Ltd., un producteur-transformateur verticalement intégré de l'Alberta commercialisant du dindon organique, qui alléguait que l'OCCD avait commis une erreur lors du calcul de la quantité commercialisée par cette firme en vertu de la Politique d'exportation. Selon la firme Leth Farms, l'*Alberta Turkey Producers* lui a imposé un montant excessif de prélèvements et de pénalités. Après avoir examiné les motifs à l'appui de l'appel, le Conseil a informé le plaignant que le redressement demandé n'était pas de son ressort et

qu'il lui était donc impossible de prendre quelque mesure en la matière pour le moment. En décembre, le Conseil a reçu de la Cour fédérale du Canada un avis de requête demandant la réponse du Procureur général du Canada et de l'OCCD à un affidavit déposé par la firme Leth Farms.

Malgré tous les efforts consentis par l'Office, la consommation de dindon par habitant reste inchangée depuis un certain nombre d'années. Actuellement, les efforts visant à accroître la consommation de dindon comprennent une campagne multimédia novatrice intitulée " Dindon au menu " lancée au début de 2004. Toutefois, la campagne ne continuera pas en 2005 car elle n'a pas recueilli l'appui de tous les producteurs et transformateurs. Une campagne de promotion de cette envergure aurait pu aider considérablement l'industrie à accroître la consommation de dindon, rapportant ainsi d'intéressants avantages à l'Office, à l'industrie et aux consommateurs.

À la fin de 2004, une importante possibilité de croissance s'est présentée à l'industrie sous la forme d'un sandwich de charcuterie de dindon que lançait la chaîne de restauration McDonald. Le Conseil espère sincèrement que cette innovation apportera au secteur du dindon la croissance de la consommation dont il a tant besoin. Comme les autres offices, l'OCCD a activement participé au travail préparatoire aux négociations de l'OMC.



**Nouveau sandwich à la dinde de McDonald.**

## Producteurs de poulet du Canada

Depuis longtemps déjà, l'Office s'acquitte de son engagement à faire le suivi des tendances et à surveiller la consommation de poulet dans tout le pays à intervalles de trois ans. En 2004, il a effectué un quatrième sondage national touchant l'utilisation par les consommateurs et leur attitude à l'égard du poulet. Cette étude a indiqué que le poulet continue à croître en popularité et qu'il est la viande de choix d'un nombre croissant de Canadiens. Le succès continu de l'industrie du poulet repose sur la capacité d'adaptation aux conditions changeantes du marché. Il est essentiel de reconnaître les changements démographiques, les modifications du style de vie et les incidences de la demande d'aliments sains par les consommateurs.



L'Office a assumé un rôle de chef de file en assurant la qualité et la salubrité de ses produits. Le programme de salubrité alimentaire à la ferme mis en place par les PPC et intitulé " Votre propre poulet " a reçu l'aval de l'Agence canadienne d'inspection des aliments et il comprend un guide de salubrité alimentaire ainsi que la validation indépendante des pratiques à la ferme. Le programme " Votre propre poulet " a été initialement présenté aux producteurs en 1998. Il avait été élaboré par les producteurs pour les producteurs conformément aux dispositions réglementaires canadiennes. Il

intègre dans la production de poulet un code de bonnes pratiques de production et les principes internationalement reconnus du système ARMPC (analyse des risques et maîtrise de points critiques).

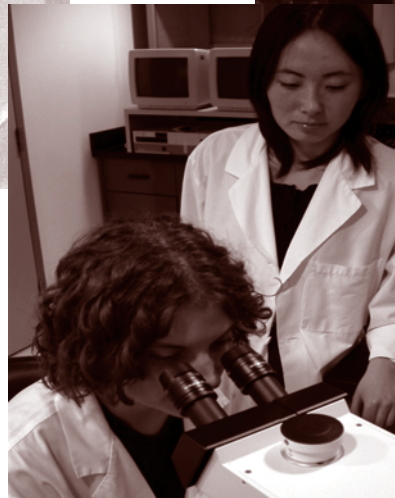
En 2004, l'attribution des contingents constitue encore une épine dans le pied des Producteurs de poulet du Canada. Durant l'année, les intervenants en aval ont exprimé à plusieurs reprises leurs préoccupations concernant le processus de contingentement. Assumant leurs responsabilités, les PPC ont convoqué une réunion spéciale des intervenants à Ottawa en septembre pour examiner les divers aspects du contingentement et pour trouver des façons d'améliorer le processus. Il existait un consensus général selon lequel il était nécessaire d'adopter une méthode de contingentement à long terme et fondée sur les faits. Toutefois, la question de croissance différentielle est restée source de discord. Le Groupe de travail pour l'échange d'information sur les marchés, qui regroupe des producteurs et des intervenants en aval, a été mis sur pied pour examiner les méthodes à long terme d'attribution des contingents et pour définir et évaluer des méthodes de croissance différentielles. Son rapport sera présenté aux administrateurs des PPC lors de l'assemblée générale annuelle de l'office en mars 2005.

## Office canadien de recherche, de développement des marchés et de promotion des bovins de boucherie

L'Office était sur le point de présenter aux offices de commercialisation provinciaux ses ententes de service et ses ordonnances sur les redevances à payer afin de les faire approuver en 2003, mais est alors survenu le premier cas d'ESB au Canada. Cet événement inattendu a eu des incidences négatives sur le travail de l'Office et il a provoqué le tarissement des fonds escomptés. L'Office percevait jusqu'alors des prélèvements versés sur une base volontaire par les producteurs de certaines provinces. Au cours des mois suivant la déclaration d'ESB, la perception de recettes a diminué d'environ 75 % et elle n'a pas encore repris son niveau antérieur.

Reconnaissant la gravité de cette situation et voulant aider l'Office des bovins à continuer ses activités, le Conseil a mis en place un arrangement administratif avec la directrice générale de l'Office dans le cadre du programme gouvernemental fédéral Échanges Canada. Cet arrangement a procuré à l'Office les fonds nécessaires pour poursuivre son travail de préparation des ententes de services et des ordonnances sur les redevances à payer. Le personnel du Conseil a travaillé avec le conseiller juridique du gouvernement fédéral et avec celui de l'Office afin d'élaborer des ordonnances sur les redevances à payer répondant aux besoins des producteurs de boeuf.

L'Office s'attend à présenter d'ici mars 2005 sa première ordonnance sur les redevances à payer applicable à la production intérieure et plus tard durant l'année celle qui s'appliquera aux importations.







## Perspectives d'avenir

Deux ans après avoir adopté sa vision stratégique pour la période 2003-2006, le Conseil a fait d'importants progrès vers la réalisation de ses buts stratégiques malgré plusieurs défis à relever pour ce faire. En 2005, le Conseil continuera à travailler à la réalisation de ses objectifs stratégiques.

Dans son rôle de superviseur des activités des offices et de promoteur du développement de l'industrie, le Conseil continuera à travailler à la réalisation de sa vision stratégique. Il continuera aussi à assumer sérieusement son rôle de chef de file relativement au cadre réglementaire régissant la gestion de l'offre et à sa capacité de stimuler les progrès et les modes de penser innovateurs au sein des offices et de l'industrie.

Au moment d'entamer l'année 2005, le Conseil entend collaborer étroitement avec les intervenants en vue de réviser son programme d'action et ses priorités pour cette nouvelle année et il utilisera la rétroaction de ces intervenants pour élaborer son plan stratégique pour la période 2006-2009. Comme on l'a déjà mentionné, le Conseil s'est engagé sans réserve à réaliser ses buts avec l'appui de ses nouveaux membres, de son personnel et des représentants de l'industrie.



# Cadre législatif

En vertu de la Constitution canadienne, l'agriculture relève de la compétence à la fois du niveau fédéral (commercialisation sur les marchés interprovincial et d'exportation) et du niveau provincial (commercialisation intraprovinciale). Tout programme national doit être structuré de façon à respecter ces compétences distinctes mais néanmoins interreliées. En application des dispositions constitutionnelles, le gouvernement fédéral et celui de chaque province ont mis en place un cadre conforme à leurs propres compétences et pouvoirs. Structurellement, ces cadres sont élaborés de façon similaire et parallèle, bien qu'au niveau provincial certaines dispositions peuvent être distinctes.

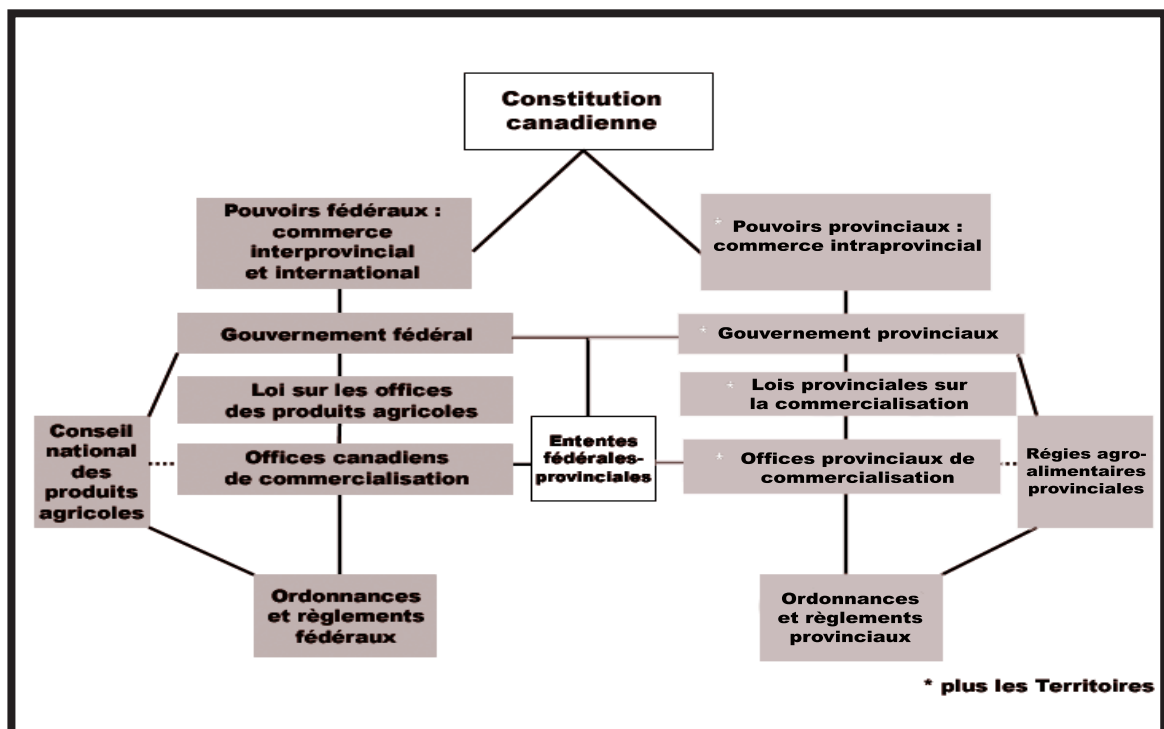
Le régime de gestion de l'offre repose sur quatre principaux piliers :

les lois provinciales et territoriales régissant les régies agroalimentaires provinciales et leurs offices de commercialisation respectifs;

la *Loi sur les offices de commercialisation des produits de ferme* de 1972, qui habilite les groupes de producteurs à créer des offices canadiens de commercialisation;

la proclamation fédérale établissant chacun des offices canadiens de commercialisation; et

l'accord fédéral-provincial-territorial qui établit le cadre opérationnel du système pour chaque office canadien de commercialisation en énonçant le mode de fonctionnement de cet office.



## Points de contact

### Les Producteurs de poulet du Canada

350, rue Sparks, pièce 1007  
Ottawa (Ontario)  
K1R 7S8

Tél. : (613) 241-2800  
Télec. : (613) 241-5999

Site web : [www.poulet.ca](http://www.poulet.ca)

Personne-ressource : M. Mike Dungle, directeur général



### Office canadien de commercialisation du dindon

7145, avenue West Credit, édifice #/, pièce 202  
Mississauga (Ontario)  
L5N 6J7

Tél. : (905) 812-3140  
Télec. : (905) 812-9326

Site web : [www.canadianturkey.ca](http://www.canadianturkey.ca)

Personne-ressource : M. Phil Boyd, directeur général



### Office canadien de commercialisation des oeufs

1501 - 112, rue Kent  
Ottawa (Ontario)  
K1P 5P2

Tél. : (613) 238-2514  
Télec. : (613) 238-1967

Site web : [www.canadaegg.ca](http://www.canadaegg.ca)

Personne-ressource : M. Tim Lambert, directeur général



### Conseil canadien des transformateurs d'oeufs et de volailles

1545, avenue Carling, pièce 400  
Ottawa (Ontario)  
K1Z 8P9

Tél. : (613) 724-6605  
Télec. : (613) 724-4577

Site web : [www.cpepc.ca](http://www.cpepc.ca)

Personne-ressource : M. Robin Horel, président et chef de la direction



### Office canadien de commercialisation des oeufs d'incubation de poulet à chair

75, rue Albert, pièce 1101  
Ottawa (Ontario)  
K1P 5E7

Tél. : (613) 232-3023  
Télec. : (613) 232-5241

Site web : [www.cbhema.com](http://www.cbhema.com)

Personne-ressource : M. Errol Halkai, directeur général



### Association canadienne des surtransformateurs de volailles

2525, boul. St.-Laurent, pièce 203  
Ottawa (Ontario)  
K1G 4K6

Tél. : (613) 738-1175  
Télec. : (613) 733-9501

Site web : [www.sympatico.ca/fppac](http://www.sympatico.ca/fppac)

Personne-ressource : M. Robert DeValk, directeur général

# fppac

### Office de recherche, de développement des marchés et de promotion des bovins de boucherie

310, 6715 - 8e rue, N.E.  
Calgary, Alberta  
T2E 7H7

Tél. : (403) 275-8558  
Télec. : (403) 274-5686

Personne-ressource : Mme Gina Grosenick, directrice exécutive



## Nous voulons vos commentaires...

Votre feedback et suggestions sont importantes et nous aide d'avantage à améliorer la qualité de nos services. Vos réponses sont très appréciées.

Envoyer tout commentaires et/ou suggestions par télécopieur ou par la poste au numéro et à l'adresse postale indiqués ci-dessous. Soyez assuré que vos réponses demeureront anonymes.

**Courriel : [NFPCWEB@agr.gc.ca](mailto:NFPCWEB@agr.gc.ca)**

**Télec. : (613) 995-2097**

**Adresse : CNPA, 344, rue Slater, 10<sup>e</sup> étage, Ottawa, ON K1R 7Y3**